

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
PV du Conseil Municipal du jeudi 10 avril à 18h30 dans la Salle du Conseil
Sur convocation en date du 03 avril 2025

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN, Claire FAVREAUX

Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Jean-Noël FLEGEO, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE

Absents : Gillian BROOME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2025
- 2) Délibération : Vote du Compte de Gestion 2024
- 3) Délibération : Vote du Compte Administratif 2024
- 4) Délibération : Vote des taux d'imposition – Etat 1259
- 5) Délibération : Vote de la participation de la Commune au SIVOS François Rabelais
- 6) Délibération : Vote des subventions
- 7) Délibération : Affectation des Résultats 2024
- 8) Délibération : Vote du Budget Primitif 2025
- 9) OPAH – Logements vacants
- 10) Réflexion sur la destination des bâtiments de l'école
- 11) Commande PrintOclock
- 12) Caméras de surveillance

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

1) **Approbation du compte-rendu**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du 27 mars 2025. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) **Délibération : Vote du Compte de Gestion 2024**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au Conseil Municipal.

Vote : Tous POUR

3) **Délibération : Vote du Compte Administratif 2024**

Le compte administratif est présenté aux membres du Conseil Municipal.

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	548 929,54
	Réalisé :	409 610,43
	Reste à réaliser :	12 512,05
Recettes	Prévu :	548 929,54
	Réalisé :	301 882,20
	Reste à réaliser :	67 552,11
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	988 543,54
	Réalisé :	742 011,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	988 543,54
	Réalisé :	950 530,94
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-107 728,23
Fonctionnement :		208 519,64
Résultat global :		100 791,41

Vote : Tous POUR

4) Délibération : Vote des taux d'imposition - Etat 1259

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales appliquées sur la commune.

	Taux d'imposition communaux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17,13
Taxe foncière (bâti)	56,37
Taxe foncière (non bâti)	67,07

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à **un maintien** du taux communal pour la taxe foncière bâti et à **un maintien** du taux pour la taxe foncière non bâti, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sera lui le même que les années passées par conséquent, le conseil municipal décide d'adopter pour 2025 les taux suivants :

	Taux d'imposition communaux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17,13
Taxe foncière (bâti)	56,37
Taxe foncière (non bâti)	67,07

Vote : Tous POUR

5) Délibération : Vote de la participation de la Commune au SIVOS François Rabelais

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le vote du budget primitif du SIVOS François Rabelais a eu lieu le Mardi 08 avril 2025.

Les participations des Communes ayant été votés en Conseil Syndical, il convient pour le Conseil Municipal de Taillebourg de valider les montants

Les montants inscrits au BP 2025 sont les suivants :

Budget Primitif 2025	Participation Annepont (32,21 %)	Participation Taillebourg (67,79%)
	137 740,50 €	291 996,86 €
Total des participations des communes	430 737,36 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide la répartition concernant la participation financière de la Commune de la manière suivante :

	Taillebourg
Février 2025	21 443
Avril 2025	21 443
Mai à novembre 2025	31 138,85
Décembre 2025	31 138,91
Total	291 996,86 euros

Vote : Tous POUR

6) Délibération : Vote des Subventions

Concernant le vote des subventions, il est demandé aux conseillers municipaux s'ils sont adhérents à l'une ou l'autre des associations. M. FLEGEO, adhérent des Baladins du Comté de Taillebourg, et Mme ALBERT, adhérente des Parasols de Taillebourg, ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025, le conseil municipal, décide d'accorder les montants ci-dessous aux associations et organismes divers.

Caractère social	BP 2025
	BP 2025
Le Marché de l'Espoir	160 €
CNAS	1 110 €
Caractère sportif	
Société sportive – Section Gymnastique	160 €
A.C.C.A.	160 €
Gaule Charentaise AAPMA	160 €
Caractère associatif local	
Aînés de la tour	160 €
Baladins du Comté de Taillebourg	160 €
APE Parents d'Elèves	160 €
Les Parasols de Taillebourg	160 €
Divers	
F.N.A.C.A.	100 €

Monsieur le Maire rappelle que, pour le versement, toutes ces subventions sont soumises à la transmission du « bilan moral et financier ».

Dans le cadre du projet de remise en état sanitaire du « Fort Boyard », le département a fait appel aux dons au regard du montant des travaux, monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une subvention exceptionnelle de 250 euros.

Vote du Conseil : 4 Pour, 2 Contre (Mme FAVREAUX, M. ARROYO BISHOP), 1 Abstention (M. GANTHY)

7) Délibération : Affectation des Résultats 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre TEXIER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le 10 avril 2025	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	116 798,97
- un excédent reporté de :	91 720,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	208 519,64
- un déficit d'investissement de :	107 728,23
- un excédent des restes à réaliser de :	55 040,06
Soit un besoin de financement de :	52 688,17
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	208 519,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	52 688,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	155 831,47
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	107 728,23

8) Délibération : Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2025.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal valident les propositions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 347 559,47

Recettes : 292 519,41

Fonctionnement

Dépenses : 1 057 001,29

Recettes : 1 057 001,29

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 360 071,52 (dont 12 512,05 de RAR)

Recettes : 360 071,52 (dont 67 552,11 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 057 001,29 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 057 001,29 (dont 0,00 de RAR)

Vote : Tous POUR

9) OPAH – Logements vacants

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de logements vacants peuvent bénéficier d'aide financière via l'OPAH et en partenariat avec la CDC Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire propose d'intégrer un courrier et un formulaire d'explication des aides possibles dans le prochain bulletin municipal. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la CDC Vals de Saintonge.

10) Réflexion sur la destination des bâtiments actuels de l'école

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réfléchir à l'avenir des bâtiments de l'école actuelle.

Un projet de M.A.M (Maison d'assistants maternels) est envisagé sur un des bâtiments. Monsieur le Maire a rendez-vous pour faire visiter la maternelle actuelle afin de savoir si les locaux sont adaptés à un tel projet.

Le corps de bâtiment dit des « années 50 » resterait lui à la disposition des associations.

La destination de la « maison du parc » fera l'objet de discussions plus approfondies.

11) Commande de signalétique à l'entreprise PrintO'clock

Monsieur le Maire présente les nouvelles pancartes destinées à la signalétique des lieux publics. Certaines personnes s'interrogent sur le stock de pancartes présentes dans le bureau du Maire. Il explique, en montrant les devis, que le coût des pancartes varie en fonction du nombre demandé et surtout en fonction de la surface en m² imprimés sur aluminium.

Ainsi, sur une même commande, si une première impression coûte 35 euros, la deuxième et/ou troisième coûte 5 ou 6 euros de plus et permet un remplacement de la dite pancarte, sur un territoire où les véhicules sont consommateurs des dites pancartes.

Monsieur le Maire rappelle le fait que son activité de créer des pancartes « à la demande » et les faire imprimer par cette entreprise fait économiser des centaines d'euros à la commune.

12) Caméras de surveillance

3 caméras de surveillance ont été volées dont 2 sur le chantier de construction de l'école et une en haut d'un poteau.

Le Maire pense que si ces caméras ont été volées, c'est qu'elles dérangent. Aussi une « caméra test » va être rachetée, plus performante et placée plus haut.

FIN DU CONSEIL : 21h00